

non seulement rejetée par la chambre mais déclarée par elle une aggravation des crimes qu'on lui imputait.

Si la chambre voulait recourir aux antécédens, elle les trouverait favorables au cas présent de M. Christie. Le cas de M. Bone pourrait être consulté avec avantage. Il fut expulsé de la chambre, parce que dans une cour de justice, il avait été trouvé coupable de fraude, ou de quelque délit mineur. L'expulsion ne le disqualifia pas, et il fut réélu deux ou trois fois. Pour créer la disqualification, il fut nécessaire de passer une loi à cet effet. Il fit allusion à l'affaire de Wilkes, et demanda la permission de lire un passage de *Junius*, où les procédés du ministère sur le sujet sont appelés "un nouveau système de logique politique par lequel un sujet peut être dépouillé de son droit par un vote de la chambre des communes." (Ici M. Bourdages observe que la question n'a pas de rapport à *Junius*, avec qui l'assemblée n'a rien à faire.—On rit.) D'après les antécédens rapportés par le même écrivain, il est clairement démontré que l'expulsion ne crée pas la disqualification, qui ne peut être effectuée que par une loi; et que si un membre expulsé est réélu, il peut reprendre son siège. Il y avait le cas de Wollaston, en 1698, lequel, après avoir été expulsé, fut réélu, et reprit son siège. En 1712, M. Walpole fut expulsé de la chambre des communes, pour "grand abus de confiance et corruption notoire dans un emploi public," et déclaré incapable de siéger dans le même parlement. Il fut élu et prit son siège dans le parlement suivant, nonobstant ses méfaits, qui étaient bien autrement graves que ceux dont M. Christie avait été accusé par la dernière assemblée. Venait ensuite le cas de lord Cochrane, qui était un antécédent remarquable. Il avait été convaincu de fraude dans ses transactions à la Bourse, et condamné à une année d'emprisonnement, à une amende de £1000, et au pilori. A la vérité, cette dernière partie de la sentence ne fut pas mise à exécution. Il fut expulsé de la chambre, pendant son emprisonnement, mais ayant été élu pour Westminster, il reprit son siège, lorsqu'il fut sorti de prison, et il ne fut pas question de le réexpulser. Dans le cas de Wilkes, on devait se rappeler, qu'il fut fait une motion annuelle de rescinder le vote pour son expulsion, jusqu'à ce qu'enfin la mesure eut été adoptée à une grande majorité. Son expulsion eut lieu, le 3 Février 1769. Il fut réélu pour Middlesex le 16 du même mois. Son élection fut annulée le 17, et lui-même déclaré incapable d'être élu pour le parlement alors siégeant. Il fut réélu le 16 Mars, n'ayant pour antagoniste que Mr. Dingley, qui n'eût pas une seule voix. Le 17, son élection fut encore déclarée nulle. Le 13 Avril, il fut encore rapporté par le schérif, comme ayant 1143 votes, tandis que son antagoniste, le